



Parc national  
de forêts

Conseil d'administration du 29 juin 2023  
Membres en exercice : 53  
Nombre de membres présents : 36  
Nombre de pouvoirs : 4  
Nombre de voix : 40  
Pour : 40  
Contre : 0  
Abstention : 0

DELIBERATION n° 2023-013  
**APPROBATION DU COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 MARS 2023**

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts, convoqué par courriel du 16 juin 2023, s'est tenu le 29 juin 2023, sous la présidence de Monsieur Nicolas SCHMIT,

Vu le code de l'environnement, et notamment son article R331-23 ;  
Vu le décret n°2019-1132 du 06 novembre 2019 créant le Parc national de forêts, modifié par le décret n° 2020-752 du 19 juin 2020 ;  
Vu l'arrêté préfectoral n° 52-2020-08-202, modifié par l'arrêté 52-2022-01-0055 du 14 janvier 2022 et par l'arrêté n° 52-2022-01-00112 du 25 janvier 2022 portant nomination des membres au conseil d'administration du Parc national de forêts ;  
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration et du Bureau du Parc national de forêts approuvé par délibération n° 2020-01 ;  
Vu la délibération n° 2020-02 relative à l'élection du président du conseil d'administration du Parc national de forêts ;  
Vu le projet de compte-rendu de la séance du 2 mars 2023 mis à disposition des membres du conseil d'administration ;

Sur proposition du directeur de l'établissement,

**Article 1 :**

Après un vote favorable à l'unanimité, le conseil d'administration approuve le compte-rendu de la séance du 2 mars 2023.

Le compte-rendu approuvé est annexé à la présente délibération.

**Article 2 :**

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de forêts et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Arc-en-Barrois, le 29 juin 2023.

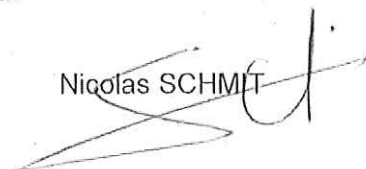
Le directeur

  
Philippe PUYDARRIEUX

Le président du conseil d'administration  
Le Commissaire du Gouvernement

**05 JUL. 2023**

Nicolas SCHMIT





Parc national  
de forêts

## Réunion du Conseil d'administration du 2 mars 2023

### Compte-rendu

#### Participants :

Voir la liste d'émargement en annexe 1

**Nicolas SCHMIT** remercie le maire de Châtillon-sur-Seine pour son accueil dans la salle Luc Schreder. M. Roland LEMAIRE n'était pas disponible à la date du CA pour ouvrir la séance et tenait à s'en excuser.

Nicolas SCHMIT rappelle que 3 réunions de CA sont programmées pour 2023 : ce jeudi 2 mars, le jeudi 29 juin et le jeudi 9 novembre. Il fait le compte des participants, en présentiel et en visioconférence, annonce les pouvoirs et représentations. Avec 42 votants, le quorum est atteint.

Avant de passer à l'ordre du jour de la séance, **le président du CA** souhaite exprimer son inquiétude au sujet des moyens alloués au Parc national de forêts et donne la parole au 2<sup>ème</sup> vice-président **Stéphane WOYNAROSKI** pour présenter la motion qui a été distribuée à tous les membres présents (motion rappelée en annexe 2 du compte-rendu). La gouvernance déplore le manque de moyens humains dévolus au Parc national de forêts pour pouvoir fonctionner correctement. Le Parc national de forêts a des missions et des enjeux identiques aux autres parcs nationaux ; il dispose de 30 ETP (équivalents temps plein) + les emplois mutualisés (16 ONF et 4 OFB) ce qui fait au total 46 ETP alors que les autres parcs disposent en moyenne de 76 ETP.

Le CA salue les 2,5 ETPT (équivalents temps plein travaillés) supplémentaires accordés par la tutelle mais regrette que ces 2,5 ETPT soient pris sur l'enveloppe globale des parcs nationaux.

Stéphane WOYNAROSKI insiste sur la montée en puissance du Parc national de forêts et rappelle également que le gouvernement se félicite de la mise en œuvre au niveau national d'une SNAP (stratégie nationale des aires protégées) ambitieuse.

Le sens de cette motion est de demander une dotation en EPT rendant possible l'accomplissement par l'établissement des missions qui lui sont confiées.

**Olivier TOSTAIN** rejoint tout à fait le sens de cette motion. Il souligne le succès du Parc national de forêts depuis sa création, son insertion et sa place sur le territoire. L'établissement a changé la donne et a apporté une dynamique. Le mélange très important sur le territoire de nature et d'activités humaines constitue autant de tâches à accomplir pour le Parc national de forêts et génère des besoins en postes pour accomplir ces tâches.

**Xavier MORVAN** déclare que, sur le fond, tout établissement public dispose de moyens humains et financiers encadrés et regrette que la motion n'ait pas été envoyée en amont.

**Baptiste QUOST** confirme de l'intérieur la charge de travail qui pèse sur les personnels trop peu nombreux pour remplir toutes les missions. Dans un établissement qui monte en puissance, il est crucial de disposer de plus de moyens.

**Nicolas SCHMIT** soumet la motion au vote.

La motion est votée avec 33 voix pour et 9 abstentions.

Avant d'entamer les points à l'ordre du jour, le président demande si des questions diverses doivent être ajoutées.



**Bruno SCHNEIDER** intervient pour demander l'inscription de 2 points à l'ordre du jour des prochains CA : la question du loup et l'apport que peuvent constituer les associations pour le Parc national.

### **Point 1- Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil d'administration du 10 novembre 2022**

Sans remarques de l'assemblée sur ce compte-rendu, son approbation est soumise au vote.

#### **Vote de la délibération 2023-001**

Contre = 0

Abstention = 0

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **Point 2 – Adoption du compte financier 2022**

**Krystel CORSAGNI** souligne que les chiffres parlent d'eux-mêmes et démontrent la montée en puissance constante de l'établissement depuis sa création. Au niveau des effectifs, 13 agents ont été recrutés en 2022 (6 titulaires et 7 contractuels) et 2 apprentis sont venus rejoindre l'équipe.

Les recettes se partagent entre recettes globalisées et recettes fléchées. Les autorisations d'engagement comme les crédits de paiement sont en augmentation. Au niveau de l'exécution, un léger décalage est constaté par rapport à la programmation surtout au niveau des crédits de paiement mais l'équipe, jeune, est dans une démarche d'amélioration continue.

Des réalisations majeures ont marqué l'année 2022 : poursuite de l'aménagement des locaux du siège, mise en place de la réserve intégrale, aménagement d'un centre d'interprétation de la truffe de Bourgogne, opérations de restauration écologique, signalétique du Parc national de forêts.

La trésorerie en fin d'année est trompeuse car il faut compter avec les restes à payer mais la conclusion est bien que les résultats financiers confortent la montée en puissance de l'établissement.

**Anne-Marie DOS REIS**, agent comptable, présente les faits caractéristiques comptables de l'exercice 2022 : poursuite du plan France Relance, consolidation des pratiques et procédures au sein de l'agence comptable, travaux de fiabilisation de l'actif comptable et de l'inventaire physique, dans un contexte de changement d'outil.

Conformément à la note de fin de gestion partagée avec l'ordonnateur, la gestion comptable a été arrêtée le 18 janvier 2023.

L'agent comptable explicite certains indicateurs et présente une synthèse des agrégats comptables.

L'analyse de l'exécution comptable 2022 démontre une augmentation aussi bien des charges que des produits d'exploitation qui correspond à la montée en puissance de l'établissement.

La capacité d'autofinancement atteint 575 409 €.

Le fonds de roulement, qui sert à financer les investissements, est extrêmement confortable. Le besoin en fonds de roulement est négatif (- 169 812 €) et le niveau de trésorerie du Parc national de forêts au 31/12/2022 représente près de 6,5 mois d'activité de l'établissement.

Il est proposé au conseil d'administration d'affecter le résultat bénéficiaire de la façon suivante :

- 1) 253 872,29 € de report au compte 110 « report à nouveau créateur » ;
- 2) 253 872,29 € en apurement du compte 110 « report à nouveau créateur » par crédit des « réserves facultatives » (compte 10682) pour les porter à 1 715 490,02 €

A l'issue de cette présentation détaillée, le **président** propose de passer à l'approbation par vote du compte financier.



### **Vote de la délibération 2023-002**

Contre = 0

Abstention = 0

Le compte financier est adopté à l'unanimité.

### **Point 3 – Délégation pour autorisation de remise gracieuse**

**Nicolas SCHMIT** explique que la délibération 2023-004 vise à déléguer au directeur de l'EPPN l'autorisation d'accorder des remises gracieuses dans la limite de 5000 € dans le but d'alléger la tâche du CA.

Il précise que ce processus est encadré et contrôlé par l'agent comptable.

**Denise JACQUINOT** demande si le CA pourra être informé des remises gracieuses accordées.

**Philippe PUYDARRIEUX** répond par l'affirmative : parmi les documents de séance transmis en amont de chaque plénière du CA figure un tableau reprenant la liste des délibérations du bureau et des décisions du directeur prises entre la dernière réunion de CA et la présente.

### **Vote de la délibération 2023-003**

Contre = 0

Abstention = 0

Délibération adoptée à l'unanimité

### **Point 4 – Autorisation de signer la convention Parc national de forêts – Établissement public foncier de Grand Est pour la création d'une maison du Parc national au lieu-dit « La Forge » à Auberive**

**Jean-Claude VOLOT** expose le projet. À la création du Parc national, le président de la Haute-Marne Nicolas LACOIX prévoyait trois entrées principales du Parc sur le département 52 : Châteauvillain, Arc-en-Barrois et Auberive avec un projet de maison de Parc sur le site de « La Forge ».

L'Établissement public foncier de Grand Est a pour objectif de réhabiliter des sites industriels pollués.

Une convention va être signée dès que l'Agence d'attractivité de la Haute-Marne sera créée (création imminente).

En validant le principe de faire une maison du Parc sur le site, Le Parc représente une caution pour le projet.

La scénographie a été ébauchée, elle sera pédagogique et portera sur le thème de l'arbre, avec 3 parties : la cime, le tronc, le racinaire.

**Joseph DE BUCY** demande à qui appartient actuellement le bâtiment.

**Jean-Claude VOLOT** répond que « La Forge » appartient à un héritier qui l'avait mise en location auprès d'un agriculteur lequel a renoncé à son droit d'achat pour que le projet puisse être mis en œuvre.

L'acquisition va se dérouler en plusieurs phases : la CCAVM a acheté le terrain qui sera racheté par l'Établissement public foncier de Grand Est pour être à la fin des travaux remis au Département.

**Olivier TOSTAIN** demande quel rôle jouera le Parc national de forêts dans l'élaboration de la scénographie et quels messages seront délivrés dans cette maison du Parc.

**Philippe PUYDARRIEUX** explique que le sens de la convention consiste bien à faire du Parc national un partenaire du projet. L'EPPN est déjà mobilisé par les consultants sur le contenu.

**Jean-Claude VOLOT** veut rassurer le CNPN en précisant que dès le 1<sup>er</sup> jour le Parc national de forêts, mais également le CIN, le CEN et l'ONF ont été associés au projet.

#### **Vote de la délibération 2023-004**

Contre = 0

Abstention = 0

Délibération adoptée à l'unanimité

#### **Point 5 – Approbation du plan de financement pour les candidatures FEDER Bourgogne Franche-Comté**

**Nicolas SCHMIT** indique que 4 dossiers ont été déposés dans le cadre des financements FEDER de la région Bourgogne Franche-Comté.

**Le directeur** présente les dossiers déposés sur les thématiques suivantes :

1. Mieux connaître, gérer et préserver la diversité des prairies permanentes du Parc national de forêts
2. Conservation de la Cigogne noire : conception d'un package d'outils de sensibilisation
3. Programme d'adaptation au changement climatique des forêts du Parc national de forêts
4. Programme d'actions pour la conservation d'un cortège d'espèces à enjeux en Côte-d'Or

**Stéphanie BÖTSCHI** demande si les projets concernent l'ensemble du Parc.

**Nicolas SCHMIT** répond que ce sont des projets situés en Côte-d'Or, s'agissant de financements européens pilotés par la région Bourgogne Franche-Comté.

**Philippe PUYDARRIEUX** rappelle la convention tripartite Parc national de forêts / Région Bourgogne Franche-Comté / Région Grand Est qui prévoyait une symétrie des 2 régions par rapport au Parc national de forêts. Néanmoins, les procédures peuvent varier d'une région à l'autre.

**Benoît BERNY** demande à quel moment les PETR vont être consultés pour avis.

**Le directeur** précise que la procédure ne prévoit pas la consultation des PETR.

**Régis MICHON** intervient sur le projet « Adaptation au changement climatique des forêts » et s'interroge sur une possibilité de tolérance géographique au niveau de la localisation au motif que la gestion en futaie irrégulière est plus avancée sur le versant forestier haut-marnais avec le SIGFRA.

#### **Vote de la délibération 2023-005**

Contre = 0

Abstention = 0

Délibération adoptée à l'unanimité

#### **Vote de la délibération 2023-006**

Contre = 1

Abstention = 0

Délibération adoptée avec 41 voix pour



#### **Vote de la délibération 2023-007**

Contre = 0

Abstention = 0

Délibération adoptée à l'unanimité

#### **Vote de la délibération 2023-008**

Contre = 0

Abstention = 0

Délibération adoptée à l'unanimité

### **Point 6 – Approbation de l'organigramme fonctionnel**

**Philippe PUYDARRIEUX** explique que le Parc national de forêts a maintenant 3 ans et qu'il était nécessaire de stabiliser l'organisation de l'équipe technique.

Le nouvel organigramme est structuré autour d'une direction, de 4 pôles métier et d'un secrétariat général. Les 4 pôles métier sont les alignés sur les 4 défis de la charte :

- Pôle Connaissance et patrimoines
- Pôle Gestion et Protection
- Pôle Économie et transition écologique
- Pôle Communication et pédagogie

**Jean-Claude VOLOT** voit dans cet organigramme l'ambition de l'établissement et renouvelle son appui à la demande de moyens supplémentaires pour faire fonctionner l'établissement.

**Nicolas SCHMIT** informe les membres du CA que l'organigramme est accessible sur le site internet du Parc national de forêts.

#### **Vote de la délibération 2023-009**

Contre = 0

Abstention = 0

Délibération adoptée à l'unanimité

### **Point 7 – Adhésion à l'association EADC**

**Le président** explique que le projet « Eau et Agriculture Durable du Châtillonnais » (EADC), est un projet multipartenarial, largement porté par la Chambre d'Agriculture et auquel le Parc national de forêts est associé. Il vise à créer une rémunération des agriculteurs du Châtillonnais pour leur activité de maintien de prairies afin de réduire les risques d'inondation en aval de la Seine. Ce dispositif permettra aussi de valoriser des filières agricoles sur cette partie du territoire.

**André LIPPIELLO** signale que certains maires ont eu l'information mais pas tous.

**Philippe VINCENT** intervient en tant que président de l'Epage Sequana. Il rappelle que le projet a été initié par l'Epage Sequana en 2019. Le Parc national est un des membres fondateurs de l'EADC avec la Chambre d'Agriculture, l'EPTB Seine Grands Lacs et la métropole du Grand Paris. La création de l'association va permettre de passer à la phase opérationnelle du projet. Sa mise en œuvre se fera sur la base du volontariat.

**Myriam LEGAY** demande si l'approbation de l'adhésion du Parc national à l'EADC valide par là-même les statuts de l'association ou s'il existe une possibilité de modifier ceux-ci.

**Philippe VINCENT** se déclare ouvert aux remarques mais indique que les statuts de l'EADC ont été actés en l'état par un cabinet d'avocats.

**Denise JACQUINOT** note que le périmètre d'intervention indiqué dans les statuts est le territoire de l'Epage Sequana et de la Communauté de communes du Pays Châtillonnais, or il semble que toutes les personnes concernées n'aient pas été invitées à la constitution de l'association.

**Philippe VINCENT** répond que les invitations ont été envoyées par la Chambre d'Agriculture. Des démarches restent à entreprendre auprès des acteurs de toutes les vallées du territoire.

**Philippe PUYDARRIEUX** assure que l'EPPN est très intéressé par ce projet. L'adhésion à l'EADC va donner un cadre aux travaux conduits avec la profession agricole autour des PSE (paiements pour services environnementaux).

**Stéphanie BÖTSCHI** demande si l'adhésion à l'association pourra entraîner des sanctions auprès des agriculteurs.

**Philippe VINCENT** répond en rappelant que le dispositif fonctionne sur la base du volontariat.

#### **Vote de la délibération 2023-010**

Contre = 0

Abstention = 2

Délibération adoptée

#### **Point 8 – Adoption du rapport d'activité 2022**

**Nicolas SCHMIT** rappelle que le rapport d'activité 2022 a été transmis aux membres du CA parmi les documents de séance.

**Philippe PUYDARRIEUX** revient sur les moments marquants de l'année 2022.

En termes de réglementation/protection, il mentionne la réalisation et adoption du plan de gestion de la Réserve intégrale, ainsi que la mise en œuvre opérationnelle du dispositif de régulation en Réserve intégrale.

Au niveau du territoire, la campagne d'adhésion s'est conclue par 15 nouvelles adhésions, portant le nombre des communes adhérentes à la charte du Parc national à 110.

En matière d'économie un premier séminaire d'accueil de start-ups verts a eu lieu sur le territoire en avril 2022.

Enfin, pour ce qui concerne la vie de l'établissement, l'inauguration du 29 novembre 2022 a célébré la fin des travaux du siège de l'établissement. 2 nouveaux sites sont venus compléter l'implantation du Parc national sur le territoire : Châteauvillain et Auberive.

La montée en puissance de l'établissement se traduit dans différents domaines parmi lesquels le directeur cite l'activité financière, le nombre croissant d'actes de police administrative à traiter, les équipements, la mise en tourisme du territoire, la signalétique, le développement de la marque Esprit parc national, les actions de sensibilisation citoyenne (ABC, ATE), les travaux de connaissance (étude sur la cigogne noire, inventaire des toitures en laves).

**Le président** salue le travail réalisé par l'équipe avec les moyens dont elle dispose.

**Olivier TOSTAIN** se déclare très satisfait par ce bilan et souhaite redire sa confiance dans le Parc national de forêts au vu de l'intelligence dont il fait preuve dans sa collaboration avec le territoire et de l'importance donnée à la biodiversité.

#### **Vote de la délibération 2023-011**

Contre = 0

Abstention = 0

Délibération adoptée à l'unanimité



Après le vote de cette dernière délibération, le président propose de passer aux points d'information sans vote.

### **Feuille de route 2023**

**Nicolas SCHMIT** explique que trois chantiers stratégiques seront menés autour des documents cadre à élaborer : le COP (contrat d'objectif et de performance), la stratégie scientifique et le schéma d'interprétation du Parc national de forêts. Ces 3 documents seront soumis au vote du CA du 9 novembre 2023.

#### **1. Le COP**

**Philippe PUYDARRIEUX** rappelle que l'élaboration d'un contrat d'objectifs et de performance est une obligation pour les parcs nationaux. Le Parc national de forêts va entrer dans le processus en s'alignant sur le calendrier des autres parcs nationaux.

La coordination est assurée par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

Le projet de COP 2024-2028 sera structuré sur le plan suivant :

- A. Présentation du Parc national
- B. Priorités des pouvoirs publics
- C. Orientations stratégiques
- D. Objectifs opérationnels par domaines d'activités

#### **2. La stratégie scientifique du Parc national**

Son élaboration sera conduite conjointement par le Conseil scientifique et l'équipe technique. Elle aura pour objectifs :

- d'avoir une stratégie opérationnelle calée sur la durée du COP 2024-2028 ;
- de donner une vision de long terme sur les besoins de connaissances et la finalité de ces connaissances ;
- de définir des priorités pour la production de connaissances.

#### **3. Le schéma d'interprétation du Parc national de forêts**

Le chantier conduit par l'équipe technique est piloté par Solène DE DONATO, chargée de mission « Paysage » ; elle est accompagnée dans ses travaux par un consultant, *Luth médiation*.

Les travaux sont menés dans une démarche participative. Un 1<sup>er</sup> atelier a eu lieu le 1<sup>er</sup> février 2023, deux autres seront programmés dans les mois à venir.

### **Économie – filière Bois**

Dans le cadre d'une réponse à l'AMI (appel à manifestation d'intérêt) du Ministère de l'Agriculture « *Démarches de concertation territoriale pour valoriser la multifonctionnalité des forêts* », un consortium a été créé avec AgroParisTech, les Communautés de communes Auberive-Vingeanne-Montsaugonnais et Pays Châtillonnais, l'entreprise d'exploitation forestière Denis D'Herbomez, la Maison de la Forêt, Nature Haute-Marne et le lycée Charles de Gaulle de Chaumont. Ce chantier prévu sur une durée de 18 mois a pour objectif de faire émerger des solutions concrètes à des problématiques forêt-bois précises identifiées par les acteurs sur le territoire.

**Joseph de BUCY** découvre la création du consortium et s'étonne que les CRPF n'aient pas été contactés.



**Philippe PUYDARRIEUX** explique la contrainte du délai de réponse à l'AMI et déclare le Parc tout à fait ouvert à élargir la composition du consortium.

**Denis D'HERBOMEZ** explique avoir accepté d'entrer dans le consortium dans le but de démontrer que l'exploitation forestière peut être vertueuse.

### **Premier bilan de la régulation en Réserve intégrale**

Le dispositif de régulation a été mis en place de mi-octobre 2022 à mi-février 2023 sur la totalité de la Réserve intégrale. Les opérations ont été réalisées par des chasseurs dans le cadre d'un dispositif de délégation de service public. La régulation portait sur 2 espèces : le cerf élaphe et le sanglier.

Les résultats au terme des 9 journées prévues atteignent 100 % des objectifs pour le sanglier, 97 % pour les cervidés femelles et jeunes, 83 % pour les daguets, ce qui représente un niveau de réalisation extrêmement satisfaisant.

Tous les chasseurs régulateurs ont suivi une journée de formation.

L'ensemble des chiens ont été dotés d'un collier balise GPS.

Les méthodes de prélèvement étaient précises et qualitatives (proportion balles tirées/animaux tués)

Le sérieux avec lequel les régulateurs ont réalisé les opérations mérite d'être souligné. Pour preuve lors d'une journée de contrôle menée par l'OFB et la Gendarmerie, aucune infraction liée à la sécurité ou à l'alcool n'a été constatée ; seuls des problèmes mineurs de stationnement ont donné lieu à des verbalisations.

Le nombre de données recensées est très important et ces données seront analysées et valorisées.

### **Questions diverses**

**Bruno SCHNEIDER** suggère, au vu de l'expansion du loup, de prévoir un débat dépassionné sur le sujet en CA et d'avoir une position du Parc national de forêts.

**Stéphane WOYNAROSKI** intervient pour informer que l'ARB (agence régionale de la biodiversité) Bourgogne Franche-Comté s'est vue confier une mission « Grands prédateurs » ; un comité de pilotage est mis en place et un médiateur vient d'être recruté. Il est toujours difficile de dépassionner les débats dès que l'on parle du loup. Il apportera volontiers l'expérience du copil et de l'agence au service du Parc national.

**Le directeur** ne s'oppose pas à l'inscription d'un point « loup » à l'ordre du jour d'un CA. Mais pour poser quelle question ? Le Parc national a choisi la transparence sur ce sujet, notamment auprès du CA mais une fois les informations ont été apportées, d'autres lieux que le CA peuvent être un cadre de débat.

**Stéphane WOYNAROSKI** propose de transmettre le lien vers les documents mis en ligne par l'ARB.

**Claire COLLIAT** informe que le CESC se propose de réfléchir sur la question du loup afin d'apporter un rapport sur le ressenti de la société civile.

**Marie-Claude LAVOCAT** rappelle que beaucoup d'attaques de loup se sont produites dans le département de la Haute-Marne. Le loup représente une grande crainte pour les éleveurs et dans l'inconscient des gens. Elle rejoint tout à fait Stéphane WOYNAROSKI dans le sens que l'information est essentielle.

**Nicolas SCHMIT** remercie l'équipe du Parc, les participants en visio, les membres présents et invite à partager un verre de l'amitié avant de clôturer la séance.

Fait à Arc-en-Barrois, le 2 mars 2023

Le directeur du Parc national de forêts

Philippe PUYDARRIEUX



Le président du Conseil d'administration

Nicolas SCHMIT





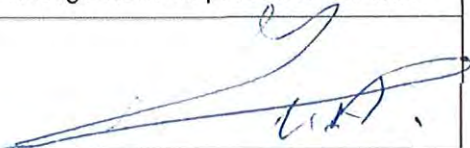


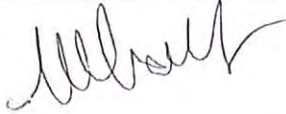



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 MARS 2023

### Feuille d'émargement

⑤


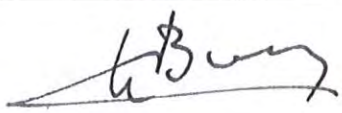

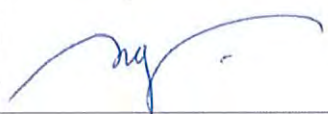
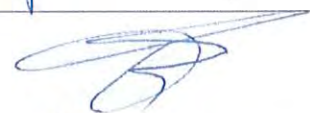



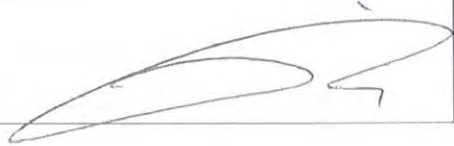
1+4

MEMBRES AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE	
	Emargement ou présence en visio
AUBERTOT Laurent CC Auberive Vingeanne Montsaigeonnais	
BERNY Benoît Communauté de communes Tille et Venelle	Visio
BONNET-VALLET Marie-Claire Activités touristiques	Absente excusée
BÖTSCHI Stéphanie Propriétaire foncier dans le cœur	
BREDIN Didier Maire de Busseaut	
CHABERT Muriel DDT Côte-d'Or	
CHANET Jean-François Recteur Bourgogne – Franche-Comté	
CHEVALLIER Freddy COFOR 21	
CREFF Christelle Directrice DRAC Grand Est	



Parc national  
de forêts





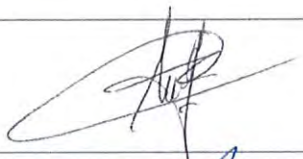


11

D'HERBOMEZ Denis Activités forestières	
DE BUCY Joseph Propriétaire forestier 21	
DELONG Sophie Représentante du Conseil régional Grand Est	
DUFAY Marie-Guite Présidente de la région Bourgogne Franche-Comté Représentée par Stéphane WOYNAROSKI	→ Stéphane Woynaroski
DUNOYER Anne CNPF	
DUPAS Francis Activités culturelles	
DURANTET Guy COFOR 52	
DURY Anne-Cécile Maire de Vals-des-Tilles	
EME Gérard Communauté de communes Pays châillonnais	
FAUVEL Bruno Président du Conseil scientifique	Pouvoir à Jean-Claude VOLOT
FOTRE-MULLER Marie-Jeanne Directrice DRAAF Bourgogne Franche-Comté <i>représentée par Lionel RAYNARD</i>	
FREQUELIN Philippe Communauté de communes des Trois Forêts	





①  
1/6  
A

FROT Marc VP Conseil départemental de la Côte-d'Or	Représenté par
GONY Roger CEN Champagne-Ardenne	
GUILMAIN Anne-Louise Agence de l'eau Seine-Normandie	
GUIRKINGER Jean-Eric Représentant du ministre de la Défense	
JACQUINOT Denise Maire des Goules	
LACROIX Nicolas Président du Conseil Départemental de la Haute-Marne	Représenté par Marie-Claude LAVOCAT 
LAVIER Vincent Président de la chambre d'agriculture 21	Représenté par M. Lavier M. Poulot
LAVOCAT Marie-Claude Maire de Châteauvillain	
LEGAY Myriam AgroParisTech Nancy	Visio
LHUILIER Patrick Fédération des chasseurs de Haute-Marne	
LIPPIELLO André Maire d'Essarois	
LOGEROT Xavier DDT la Haute-Marne	 représenté par Matthieu Geelien



Parc national  
de forêts

11

MARASI Etienne Représentant du Conseil régional Grand Est	
MARIOTTE Jérôme Activités commerciales	
MONOT Michel Fédération des chasseurs de Côte d'Or	
MORVAN Xavier OFB	
POULOT Marc Président de la chambre d'agriculture 52	
QUENNESSON Thierry Education à l'environnement	
QUOST Baptiste Représentant du Personnel	Visio
ROBINE Franck Préfet de la Côte d'Or Représenté par Isabelle BOURION, sous-préfète de Montbard	X
ROLLET Jean-Marie Nature Haute-Marne	X
SCHMIT Nicolas Président	
SCHNEIDER Bruno LPO 21	
SIBLET Jean-Philippe CNPN	Pouvoir donné à Olivier TOSTAIN









5

THIVILLIER Jean-François ONF	
TOSTAIN Olivier CNPN	Visio
VAILLANT Yves Maire de Bay-sur-Aube	
VANLAER Hervé Directeur DREAL Grand-Est Représenté par Stéphanie MATHEY-BASCOU	
VINCENT Philippe Maire de Vanvey	
VINOT Claude Habitant du Parc	
VOLOT Jean-Claude Vice-président	
WOYNAROSKI Stéphane Vice-président	



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 MARS 2023

### Feuille d'émargement

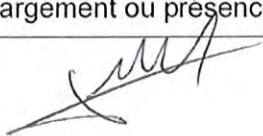



MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE	
	Emargement ou présence en visio
COLLIAT Claire Présidente du CESC	
CORNET Anne Commissaire du gouvernement	
COUVERT Rémi Contrôleur budgétaire régional	<u>Visio</u>
DOS REIS Anne-Marie Agent comptable	
ENGEL Alexis Responsable de la Mission Contrôle budgétaire régional	
GASCHOT Astrid suppléante Agent comptable	
GENEVEY Véronique Directrice adjointe Parc national de forêts	
JUAN-KEUNEBROEK Emmanuelle Commissaire adjoint	
PUYDARRIEUX Philippe Directeur du Parc national de forêts	
SKONIECZNY Carole Adjointe au CBR	





## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 MARS 2023

### Feuille d'émargement

AUTRES PERSONNES PARTICIPANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
	Emargement ou présence en visio
AUVRAY Jérémy Administrateur réseau et systèmes	
CORSAGNI Krystel Secrétaire générale adjointe PNFo	
FONTANAUD Yves Secrétaire général PNFo	
JACOB Margaux Chargée de mission Évaluation – Études économiques	
JACQUIN Catherine Assistante de direction	
PETITJEAN Michael Préfecture Haute-Marne	
STEIB Louis Préfecture Haute-Marne	
TEMIME Mohamed Préfecture Haute-Marne	



Conseil d'administration

Séance du 2 mars 2023

Le Conseil d'administration du Parc national de forêts, réuni en séance plénière le 2 mars 2023 sous la présidence de Monsieur Nicolas Schmit, sollicite de Monsieur le Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires l'augmentation des effectifs de l'établissement public à partir de 2024 de 20 équivalents temps pleins (ETP) supplémentaires, croissance qui pourrait s'échelonner jusqu'en 2028.

**En effet, alors que ses enjeux et missions sont de même importance que dans les autres parcs nationaux français, l'établissement du Parc national de forêts compte aujourd'hui 30 ETP et 32,5 ETP auxquels s'ajoutent 16 ETPT mutualisés avec l'ONF (12 ETPT) et l'OFB (4 ETPT) quand la moyenne dans les autres Parcs est de 76 ETP, soit un écart de 30 ETP dans la configuration la plus favorable. Le Parc national salue l'effort ayant permis en 2023 d'augmenter l'effectif de 2,5 ETPT supplémentaires, regrettant toutefois que cela ait été fait en ponctionnant ces moyens sur les autres parcs nationaux.**

Le Parc national de forêts a été créé par décret du 6 novembre 2019. Sa superficie de 2180 km<sup>2</sup> est comparable à celle des autres parcs nationaux et couvre actuellement le territoire de 110 communes, sur deux départements et deux régions. La forte accessibilité du cœur du Parc et de la réserve intégrale le rend fragile. Le maintien de nombreuses activités (exploitation forestière, agriculture, chasse, activités de loisirs de pleine nature) devant concilier des objectifs de protection forte et de développement durable, impose une importante mobilisation de l'établissement public.

Le Conseil d'administration s'inquiète de l'insuffisance des moyens alloués au Parc national de forêts compte-tenu des missions qui lui sont confiées par l'Etat et des attentes du territoire. Le maintien de cet effectif insuffisant conduirait inévitablement à limiter le fonctionnement et les missions essentielles en matière de protection de la biodiversité, de polices administrative et judiciaire, de production et de valorisation de connaissances, d'animation et de développement territorial et d'éducation à l'environnement. Par ailleurs, la surcharge de travail pesant sur les personnels constitue un facteur important de risques psycho-sociaux.

Le Conseil d'administration, expression de la gouvernance locale, refuse que le Parc national de forêts soit traité comme un parc au rabais et demande donc au Ministre d'augmenter le plafond d'emplois sans prélever sur les effectifs des autres parcs nationaux.

Dans un contexte d'urgence écologique (changement climatique et effondrement du vivant), en cohérence avec l'actuelle mise en place de la Stratégie Nationale des Aires Protégées, l'Etat doit absolument veiller à ce que TOUS les Parcs nationaux puissent accomplir pleinement leurs missions d'aires protégées tant réglementaire (Cœur) que contractuelle (Aide d'adhésion).

Le Président

Nicolas Schmit





Liste des postes nécessaires (20 ETP) :

Connaissance et protection (5 ETP)

- Responsable du centre d'études et de ressources sur la forêt
- Chargé.e de mission coordination scientifique
- Chargé.e de mission eau et milieux aquatiques
- Chargé.e de mission flore emblématique
- Chargé.e de mission faune sauvage et veille sanitaire

Protection et gestion (7 ETP)

- Chargé.e de mission forêts et changement climatique
- Assistant.e polices administratives et judiciaires
- Gardes moniteur.trice à Châtillon-sur-Seine
- Garde moniteur.trice à Aignay-le-Duc
- Garde moniteur.trice à Grancey-le-Château
- Garde moniteur.trice à Arc-en-Barrois
- Garde moniteur.trice à Chalmessin

Economie et transition écologique (4 ETP)

- Responsable de la cellule d'ingénierie territoriale
- Chargé.e de mission mobilités douces
- Chargé.e de mission filière bois
- Responsable de cellule marketing territorial

Communication et pédagogie (2 ETP)

- Chargé.e de mission mobilisation citoyenne
- Chargé.e de mission éditions

Secrétariat général (2 ETP)

- Chargé.e de mission ingénierie financière
- Assistant.e Commande publique